

# Formation d'Artiste intervenant en milieu scolaire

## (AIMS)

### APPEL À CANDIDATURES CONSERVATOIRE DE PARIS 2024-2025

Avec le soutien du ministère de la Culture, les cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris, membres composantes ou partenaires de PSL, que sont le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD), Les Beaux-Arts de Paris et La Fémis se sont associées depuis septembre 2016 pour développer la formation d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS) dans le cadre d'une résidence.



Pour l'année scolaire 2024-2025, ce dispositif est proposé aux étudiant.e.s du Conservatoire de Paris, musicien.nes (toutes disciplines confondues), ingénieur.e.s du son, danseurs et danseuses interprètes, notateurs et notatrices chorégraphiques, ayant obtenu leur diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur en 2022, 2023 et 2024. Ce programme, réalisé en partenariat avec des villes d'Île-de-France et les inspections de l'Éducation nationale de circonscription, constitue une formation diplômante d'un an de niveau post-master. AIMS a pour objectif de former des jeunes artistes à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leurs projets personnels. Chaque résident.e sélectionné.e bénéficie d'une bourse de résidence d'un montant de 12 000 euros (une à deux bourses pour l'année scolaire).

## DÉTAIL DU PROGRAMME

Chaque artiste sélectionné-e mettra en œuvre un projet créatif et artistique avec une classe d'une école ou d'un collège d'Île-de-France, en accord avec un-e enseignant-e référent-e pendant toute l'année scolaire 2024-2025. Il/elle disposera d'un espace de travail lui permettant de développer parallèlement ses propres projets créatifs, tout en favorisant les échanges et les liens avec les enseignant-es et les élèves. Il/elle consacrera 15h par semaine de présence à l'école, réparties entre les ateliers avec les élèves et sa résidence d'artiste. Il/elle concevra et réalisera une présentation publique du projet artistique conduit tout au long de l'année avec les élèves. Il/elle rédigera un mémoire de recherche sur la pratique artistique en milieu scolaire et la notion de transmission, qui sera soutenu devant un jury à la rentrée 2025.

Une formation commune obligatoire sera organisée pour tous les résident-es des 5 écoles partenaires du 5 au 20 septembre 2024, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et de se familiariser avec les outils nécessaires à l'intervention en milieu scolaire. Le ou la résident-e bénéficiera du soutien d'un enseignant-tuteur qui l'accompagnera tout au long de l'année scolaire. L'inscription au Conservatoire est requise pour suivre cette formation.

### Contacts / renseignements :

Sabine Alexandre  
bureau 341  
01 40 40 46 80 / salexandre@cnsmdp.fr



© Mathieu Faluomi

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidat-es seront sélectionné-es par un jury constitué de représentantes du Conservatoire de Paris ainsi que de partenaires et de personnalités extérieures.

Le dossier de sélection comprendra :

- une note d'intention d'un projet créatif et artistique avec une classe ;
- une lettre de motivation ;
- un CV ;
- un dossier décrivant les activités artistiques, en particulier les expériences en milieu scolaire, périscolaire ou socioéducatif.

## CALENDRIER ET CONTACTS

La résidence avec la classe débutera fin septembre 2024 et s'achèvera en juin 2025 par la présentation publique. Soutenance du mémoire à la rentrée 2025. Dossier de candidature à retourner par mail **au plus tard le 24 mai 2024** à l'attention de Sabine Alexandre. Les candidat-es sélectionné-es seront invité-es à se présenter à un entretien avec le jury qui se déroulera le jeudi 6 juin 2024 à partir de 17h au Conservatoire.



© Florence Lafargue